

MONDE

Non-lieu pour Cresson

Le Soir en ligne



Le parquet de Bruxelles a requis un

non-lieu en faveur de l'ancien Premier ministre français Edith Cresson, mise en cause pour sa gestion pendant son mandat de commissaire européenne à la Recherche et l'Education entre 1994 et 1999.

Je suis particulièrement heureuse de ce qui a été dit aujourd'hui, a déclaré Mme Cresson à la sortie d'une audience à huis clos de la chambre du conseil du tribunal de première instance de la capitale belge. La procureure a démonté toutes les rumeurs, les faux bruits, les mensonges, les calomnies qui ont été déversées sur moi et sur l'ensemble de la direction (générale de la Recherche

de la Commission eu certains de mes colla été poursuivis injuste ajouté.

L'avocate de Mme Cresson, a précisé que définitive de la chaml serait rendue mercredi. Mme Cresson a été accusée en 1998 européenne d'avoir favorisé le dentiste René Berthe complaisance à Bruxelles en 1997, qui aurait rapporté 150.000 euros à ce d

Il lui avait également d'avoir favorisé une fi